



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le

- 5 DEC. 2019

La Préfète,

Monsieur le Maire,

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a examiné, lors de séance du 26 novembre dernier, le projet de carte communale partielle de la commune de Blangy-Tronville.

Aux termes des présentations et débats, la commission a émis un avis défavorable au titre de l'article L. 163-4 du code de l'urbanisme en raison de l'importante consommation foncière en espaces agricoles pour des projets d'activités économiques.

Cet avis devra figurer au dossier d'enquête publique relatif à l'élaboration de la carte communale de Blangy-Tronville.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer restent bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA

Monsieur Eric GUEANT
Mairie
3, Place Gaston Delapierre
80 440 Blangy-Tronville